

Aménagement d'un îlot de verdure à l'angle de l'avenue Bernatchez et de la rue Beaucage

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23304Hb, R.C.A.2V.Q. 344 (304, rue Beaucage, quartier de Vanier, district de Vanier-Duburger)

Activité de participation publique



Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier de Vanier

Date et heure (ou période)

14 mars 2023, à 19 h

Lieu

Bureau d'arrondissement des Rivières, 330, rue Chabot (salle du conseil)

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
9. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Vanier, site situé à l'angle de l'avenue Bernatchez et de la rue Beaucage

Description du projet et principales modifications

Le terrain d'un ancien garage automobile, au nord de la rue Beaucage et à l'ouest de l'avenue Bernatchez, a été acheté par la Ville et sera aménagé en îlot de verdure au printemps 2024. Il est prévu d'y ajouter des arbres, de la végétation, des bancs et autres mobiliers urbains. Des travaux de décontamination des sols y avaient déjà été réalisés à l'été 2022.

Une modification réglementaire est proposée afin de confirmer la vocation exclusivement récréative (R1-Parc) à ce site. Cette modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=494

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M^{me} Gemma Drouin, secrétaire
- M^{me} Jacynthe Fortin
- M. André Garon
- M^{me} Nicole Laveau, présidente
- M. Mathieu Legrand
- M. Jean-Noël Ouisse

Conseillers municipaux

- M^{me} Alicia Despins, conseillère du district électoral de Vanier-Dubergier et présidente de l'arrondissement des Rivières

Personne-ressource

- M^{me} Diane Collin, cheffe d'équipe – urbanisme, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement

Animation de la rencontre

- M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

15 participants, dont 6 administrateurs du conseil de quartier et 9 citoyens

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Vanier recommande à l'unanimité au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 23304Hb, R.C.A.2V.Q. 344 (304, rue Beauceage, quartier de Vanier, district de Vanier-Duberge)*

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	6	Accepter la demande Recommander au conseil municipal d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil municipal de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil municipal d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	6	

Questions et commentaires du public

Il n'y a pas eu de questions concernant le projet de modifications réglementaires, les questions posées concernant la deuxième partie de la rencontre (un atelier d'échanges sur le projet d'aménagement du site).

Questions et commentaires des administrateurs

Il n'y a pas eu de questions ou de commentaires des administrateurs.

Nombre d'interventions

0 intervention

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale et à la Direction de l'Arrondissement des Rivières

Réalisation du rapport

Date

15 mars 2023

Rédigé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

M^{me} Nicole Laveau, présidente du conseil de quartier de Vanier